

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

16/09/2025

Date d'affichage

16/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, 25 septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. Mathieu MOREAU

Numéro interne de l'acte : 2025-49**Objet : Rénovation énergétique du groupe scolaire : planning, rapport d'analyse des offres, déclaration des lots infructueux, attribution des lots**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Charles Rossignol, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, le 25 juillet 2025.
La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 05 septembre 2025 à 12h00.
Les prestations font l'objet de 9 lots.

Vu le rapport d'analyse des offres faite par le bureau d'étude ITES relatifs aux 9 lots du marché de travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Charles Rossignol.

Considérant que les lots n°3-4-5-8 et 9 n'ont pas reçu d'offres. Ils sont déclarés infructueux.

Considérant que les lots n°1-2-6 et 7 ont reçu des offres et que les entreprises concernées ont déclarées accepter dans les mêmes conditions de prix la modification du planning telle que présentée ci-après.

Monsieur le Maire propose de valider les candidats retenus par le bureau d'étude ITES pour les lots 1-2-6-7 et de déclarer les 3-4-5-8 et 9 infructueux.

Monsieur le Maire souligne qu'il nécessaire de décaler le planning afin de laisser du temps pour relancer une nouvelle procédure d'appel d'offre sur les lots infructueux. Le nouveau planning est annexé à la présente délibération.

AR Prefecture079-200076198-20250925-202519-DE
Reçu le 07/10/2025

Après avoir délibéré, sur proposition du Monsieur le maire, le Conseil Municipal,

- ~~DECIDE de retenir les candidats suivants~~ pour la réhabilitation des travaux énergétiques à l'école Charles Rossignol :

Lots	Entreprise retenue	Montant HT de l'attribution
Lots 1 : Retrait amiante	MDESAMIANTAGE	23 710.00
Lots 2 : Gros œuvres	EGDC SERVICES	42 008.43
Lots 6 : Platerie-isolation-menuiserie	CSI BATIMENT	73 470.85
Lots 7 : Peinture	ARMONIE DECO	12 765.41

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à relancer la procédure d'appel d'offre sur les lots infructueux suivants :
 - Lots 3 : Charpente-Couverture
 - Lots 4 : Traitement des façades
 - Lots 5 : Menuiseries extérieures-serrurerie
 - Lots 8 : Electricité
 - Lots 9 : CVC-plomberie

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Mr Mathieu MOREAUAinsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 1^{er} Octobre 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON